

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 24/04/2023**OBJET : Demande de travaux au SYDER pour la maintenance de l'éclairage public  
Route de Lyon RD 306****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 27****Nombre d'exprimés : 28****Date convocation 18/04/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Alexis VERMOREL à Daniel POMERET

Christophe DEBIZE à Xavier FELIX

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Xavier FELIX propose les travaux suivants : Remplacement de l'ouvrage accidenté 0323 Route de Lyon RD 306 pour un montant de 2 411 € TTC soit une participation financière de la commune de 107€ par an sur 15 ans ou de 1 315€ en une seule fois.

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité des membres présents**

**moins Linda BEGGUI qui ne prend pas part au vote**

**1°) ACCEPTE** la réalisation de l'opération

**2°) DECIDE** décide d'une participation financière de la commune de 107€ par an sur 15 ans

**3°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire